

Droits des enfants : la France peut mieux faire !

En ce vingt-neuvième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations-Unies, les associations de solidarité réunies au sein de l'Uniopss appellent de leurs vœux une politique globale en faveur de l'enfance.

Défendre les droits de l'enfant, ce n'est pas seulement s'intéresser à leur sécurité. C'est se préoccuper de leur bien-être et de leur épanouissement au sein de la société. Trop souvent, on privilégie DES politiques de l'enfance sectorielles quand notre société aurait besoin d'UNE politique globale de l'enfance.

L'attention portée aux jeunes générations par la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté est à ce titre encourageante. Mais sera-t-elle suffisante pour améliorer le quotidien des trois millions d'enfants qui vivent sous le seuil de pauvreté ? Le budget annoncé pour 2019, qui gèle la revalorisation de nombreuses prestations sociales (dont les prestations familiales), n'est pas à la hauteur du défi à relever par les pouvoirs publics.

En cette journée de promotion des droits de l'enfant, il est nécessaire de rappeler que ces droits sont les mêmes pour tous. En France, chaque enfant doit disposer, de manière effective, des mêmes droits, qu'il soit en situation de handicap, vive dans une famille pauvre, réside en France métropolitaine ou en Outre-Mer, qu'il ait la nationalité française ou pas... En ce sens, les mineurs non accompagnés, ces enfants isolés et vulnérables, doivent bénéficier des mécanismes de protection de droit commun et non de dispositifs spécifiques dans l'optique d'une régulation de l'immigration. Nous nous devons de les accueillir et de les regarder comme des enfants nécessitant une protection et non comme des fraudeurs appelant contrôle et répression.

En matière de droits des enfants, une avancée importante est attendue : l'interdiction dans le Code Civil des violences dites « éducatives ordinaires ». L'exercice de l'autorité parentale doit exclure les châtiments corporels, toutes formes de violences physiques, verbales ou psychologiques. Une proposition de loi allant en ce sens sera examinée dans les jours qui viennent à l'Assemblée nationale. Il est urgent que la France se mette en conformité avec la Convention des droits de l'enfant qu'elle a ratifiée il y a près de trente ans. Elle deviendrait alors le 32^e pays du Conseil de l'Europe à promouvoir une éducation sans violence.

Pour rassurer les sceptiques, éduquer sans violence n'est pas synonyme de disparition de l'autorité. C'est promouvoir une société sans violence. Pour bien grandir, un enfant ne doit pas subir de traitement dégradant ou humiliant. Il doit, à l'inverse, être soutenu dans le développement de ses potentialités. Respecter et défendre les droits de l'enfant, c'est promouvoir un modèle de société bientraitante dans laquelle chacune et chacun d'entre nous aurait une place.

Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss et les membres de la Commission Enfances, Familles, Jeunesses de l'Uniopss